Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 44 (1899)

Heft: 1

Artikel: Le nouveau canon de campagne français

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337599

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE NOUVEAU CANON DE CAMPAGNE FRANÇAIS

Malgré le mystère dont on a cherché à entourer le nouveau matériel d'artillerie de campagne français, un certain nombre d'indications permettent d'en fixer les principales lignes.

La nouvelle bouche à feu a été mise en service sur une grande échelle aux manœuvres d'automne des 3° et 6° corps d'armée, à Châlons. La *Revuc militaire suisse* a déjà donné, dans la Chronique française d'octobre dernier, divers renseignements sur son compte.

Voici quelques données complémentaires :

La bouche à feu en acier au nickel a un calibre de 75 mm.; elle est du système Deport, avec fermeture à vis; l'affût du système Darmancier de l'usine de St-Chamond, est à frein hydro-pneumatique, complété par un ressort. La distension de l'air et celle du ressort opèrent le retour en batterie. Une fois la bèche de crosse ancrée dans le sol, la pièce reste fixe. Deux canonniers, assis sur la pièce, assurent le service. Le servant de gauche manœuvre la fermeture et effectue la charge; celui de droite pointe et fait partir le coup. Ces deux canonniers sont protégés, à droite et à gauche de la bouche à feu, par un masque en tôle d'acier qui, d'après les constructions de Saint-Chamond, serait capable de résis er à une balle en plomb de 15 gr., recouverte de maillechort et animée d'une vitesse de 600 m.

La bouche à feu est portée par un berceau oscillant autour d'un axe vertical. Elle est susceptible de déplacement latéral, qui permet non seulement de rectifier le pointage en direction sans toucher à la crosse, mais, pendant le tir rapide à shrapnels, de déplacer peu à peu le pointage de façon « à faucher le terrain »; une seule pièce arroserait ainsi un espace de deux hectares ¹.

Les projectiles sont : Un obus à mélinite qui s'emploie contre les buts morts : murs, maisons, etc , et comme projectile

La vitesse de tir est, d'après les publications françaises, de 15 coups par minute et par pièce. Dans sa chronique d'octobre, notre correspondant affirmait (p. 639) avoir vu aux manœuvres de Chalons une pièce tirer à la vitesse de 24 coups à la minute. Il est vrai qu'il s'agissait d'un tir à blanc dans lequel le recul a moins d'amplitude que dans un tir à charge normale, avec projectile Quoiqu'il en soit, le tir est extrêmement rapide et supérieur en vitesse à celui de la nouvelle pièce de campagne allemande C-96 qui ne possède, comme frein de tir, qu'un simple frein de roue et n'est pourvue d aucun récupérateur.

habituel, un shrapnel en acier, à charge arrière, contenant, suivant les uns, 250 balles, suivant d'autres, 300. Le shrapnel provoquerait au but un épais nuage de fumée qui empêcherait l'ennemi de voir et de pointer. On est unanime en France à trouver les balles du shrapnel trop petites et d'une efficacité insuffisante aux grandes distances. Au-dessous de 3000 m., il n'est pas question d'entreprendre la lutte d'artillerie; or, à cette distance, d'après le *Progrès militaire* (nº 1868) les balles ne traversent pas le sac d'un soldat! Le système de fermeture est également trop délicat, le moindre choc la dérange; la terre ou le sable qui viendraient s'y loger l'empêchent de fonctionner. On peut, il est vrai, améliorer l'efficacité du shrapnel en augmentant le poids des balles; il est beaucoup plus difficile de modifier la fermeture et de la rendre moins sujette à des dérangements.

La Revue d'octobre indiquait que le caisson se plaçait « roue à roue » avec la pièce. Le pourvoyeur, chargé en même temps de graduer la fusée, se place pendant le tir à couvert derrière le caisson, qui serait également revêtu d'une plaque de tôle d'acier sur la face tournée à l'ennemi. Ces plaques du caisson, de même que les masques de la pièce, augmenteraient sensiblement le poids du matériel et ne lui procureraient pas, d'après certains journaux, la mobilité bien supérieure à celle de l'ancien matériel de Bange qu'on avait recherchée.

Pendant le tir, les chevaux sont emmenés à distance et à l'abri, comme cela se pratiquait avec l'ancien matériel.

Une polémique assez vive s'est engagée sur le nombre de pièces que devait compter la nouvelle batterie. On passe en France par les mêmes discussions et les mêmes péripéties qu'en Allemagne il y a deux ans. Les uns sont pa tisans de la batterie à 4 pièces avec un copieux approvisionnement de munitions, d'autres demandent au contraire le maintien du statu quo, c'est-à-dire la batterie à 6 pièces, avec une dotation en munitions moins abondante par pièce. La décision définitive n'est pas encore intervenue; elle dépendra des Chambres, puisque la mise en service des nouveaux canons dans l'ensemble des corps d'armée apportera à coup sûr des changements dans les cadres des quarante régiments d'artillerie que possède actuellement la France. Cependant, selon toute probabilité, on s'en tiendra à la batterie de six pièces, qui, pour une foule de motifs, est infiniment préférable.